

# VEILLE JURIDIQUE REGIONALE : EXTRAITS BOUCHES

## DU RHONE

### **NOVEMBRE 2015**

#### NE PAS OUBLIER LES DELAIS DE RECOURS

- En **principe**, le **délaï de recours** contre un acte administratif est de **2 mois** à compter de la publication ou de la notification de l'acte (Article R.421-1 du code de justice administrative).
- Par **dérogation**, le **délaï de recours** des tiers pour les autorisations délivrées au titre de la loi sur l'eau (installations, ouvrages, travaux, activités - **IOTA**) ou au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**) est de **1 an** (article R.514-3-1 du code de l'environnement).
- Le **délaï de communication** d'un acte administratif **relatif à l'environnement** est de **1 mois** à compter de la date de réception de votre courrier (article R.124-1 du code de l'environnement) sauf exceptions mentionnées à l'article L.124-4 du code de l'environnement.

**ATTENTION:** La prorogation du délai de recours, suite à un recours gracieux, ne s'applique pas au contentieux des ICPE et IOTA.

#### AIDE A LA LECTURE

- Cette veille juridique est un **extrait de la veille juridique régionale mensuelle réalisée par FNE PACA**. Cet extrait reprend la veille de la région, du département des Bouches du Rhône, et la veille nationale.
- Chaque partie est organisée en thématiques environnementales.
- Chaque acte réglementaire est introduit par la date de publication du recueil d'acte administratif (RAA) dans lequel vous pourrez le trouver.
- Enfin, l'abréviation « AP » signifie arrêté préfectoral, et l'abréviation « VTM » Véhicule Terrestre à Moteur

**ATTENTION :** en raison de dysfonctionnements sur les sites internet des préfectures et de la DREAL, certains liens ne fonctionnent pas. Nous vous invitons dans ces cas-là à vous rendre directement sur les sites internet concernés (RAA – Recueil des actes administratifs – des préfectures ou site de la DREAL PACA) si vous souhaitez consulter un arrêté (dont les références sont mentionnées en tout état de cause dans la présente veille).

**Bonne lecture !**

## SOMMAIRE

### REGION PACA

Pêche - Forêt - Risque

### DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Aménagement du territoire/Urbanisme

Faune

Espèces protégées

Espaces protégés

Forêt

Risque/ICPE

Energie

Recherches scientifiques

Evènements/Manifestations

Fiche d'écart

Avis de l'Autorité Environnemental

### VEILLE JURIDIQUE NATIONALE

Eau – Air – Agriculture – Déchets - Consommation

## PACA

### PECHE

- [RAA r93-2015-004 du 3 novembre 2015](#)

**R93-2015-11-02-001** - AP du 02/11/2015 validant la délibération du comité régional des pêches et des élevages marins PACA relative à la liste des titulaires de la licence professionnelle de pêche des oursins dans les Bouches du Rhône pour la saison 2015/2016 et dérogeant à l'interdiction de pêche en plongée sous-marine avec bouteilles

### FORET

- [RAA R93-2015-004 du 3 novembre 2015](#)

**R93-2015-11-05-002** – AP du 05/11/2015 portant mesures de lutte applicables contre la bactérie *Xylella fastidiosa*

### RISQUE

- [RAA n°R93-2015-007 du 17/11/2015](#)

**R93-2015-11-10-002** - Arrêté du 10/11/2015 instituant le "Plan Intempéries Arc Méditerranéen" 2015-2016

## BOUCHES DU RHONE

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/URBANISME

- [RAA n°13-2015-014 du 03/11/2015](#)

**150923-PREF-DCLUPE**-Décision de la commission nationale d'aménagement commercial réunie le 23/09/15 refusant un projet commercial présenté par la société PALMYRA sur la commune de CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES.

- [RAA n°13-2015-026 du 27/11/2015](#)

**13-2015-11-19-014** - Arrêté portant révocation à la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports à la société civile de la plage des Catalans pour une construction à usage de bar-restaurant sise



Anse des Catalans à MARSEILLE, les exploitants des deux restaurants sont invités à libérer le Domaine Public Maritime dans un délai de 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016

## FAUNE

**151106-DDTM**-Arrêté préfectoral portant sur l'organisation et la mise en œuvre de la destruction d'individus de l'espèce invasive Ecureuil de Pallas (*Callosciurus erythraeus*) dans le département des Bouches-du-Rhône.

## ESPECE PROTEGEE

- [\*\*RAA n°13-2015-024 du 25/11/2015\*\*](#)

**13-2015-11-05-01** – AP du 05/11/2015 portant modification de l'AP du 22/12/2008 concernant la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées dans le cadre du projet d'aménagement industriel de MASSILIA – DISTRILOGIS (*remplacé par Maison du Monde*) sur le secteur de la Feuillane à Fos-sur-Mer

**151102-PREF-DCLUPE**- Arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction, de déplacement et de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces végétales et animales protégées ainsi qu'à la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces animales protégées, dans le cadre du projet de ZAC CAP HORIZON à Vitrolles (13)

## ESPACES PROTEGES

- [\*\*RAA n°13-2015-027 du 28/11/2015\*\*](#)

**13-2015-11-26-011** - Arrêté Préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Alpilles

## FORET

- [\*\*RAA 13-2015-020 du 19/11/2015\*\*](#)

**151027-ONF**-Arrêté portant modification du parcellaire cadastral composant la forêt communale relevant du régime forestier de la Roque d'Anthéron, sise sur le territoire communal de la Roque d'Anthéron

## RISQUES/ICPE

- [\*\*RAA 13-2015-017 du 07/11/2015\*\*](#)

**151105-PREF-DCLUPE**-Arrêté prolongeant le délai de prescription du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Compagnie de distribution des hydrocarbures pour le dépôt d'hydrocarbures de La-Grande-Bastide à Rognac

**FNE Bouches-du-Rhône** Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

Siège administratif et technique : 28, rue Saint-Savournin 13 001 Marseille / Tél. 04 91 53 10 35 / Siège social : Cité des Associations - 93, La Canebière - boîte N°340 - 13 001 Marseille

[www.fne13.fr](http://www.fne13.fr) / [fne13.contact@gmail.com](mailto:fne13.contact@gmail.com)



**151112-DREAL**-Création d'une liaison souterraine à deux circuits 90 kV Montagnette-olivettes dans le département des Bouches-du-Rhône

- [\*\*RAA 13-2015-023 du 24/11/2015\*\*](#)

**13-2015-10-22-014 - Préfecture – DCLUPE -** Arrêté portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement de la société EPC-FRANCE située sur la commune de Cabriès

**13-2015-11-12-002 - Préfecture - DCLUPE - Bureau de l'Environnement -** Arrêté de mise en demeure à l'encontre de la SARL ARNAUD concernant l'exploitation d'une installation de concassage criblage située 2450 route de Roquefavour quartier Les Milles à Aix-en-Provence

**13-2015-11-09-003 - Préfecture - DCLUPE - Bureau de l'Environnement –** AP portant institution de servitudes d'utilité publique sur le site de TOTAL ACS à Port-Saint-Louis-du-Rhône

**13-2015-11-02-020 - Préfecture - DCLUPE - Bureau de l'Environnement -** AP de mise en demeure à l'encontre de la société TOTAL RAFFINAGE FRANCE SAS pour sa raffinerie de Provence à Châteauneuf-les-Martigues

- [\*\*RAA n°13-2015-027 du 28/11/2015\*\*](#)

**13-2015-11-24-006 -** Arrêté de mise en demeure à l'encontre de la société PETROINEOS MANUFACTURING FRANCE, en ce qui concerne ses installations sises à Martigues-Lavéra

## **ENERGIE**

- [\*\*RAA n°13-2015-027 du 28/11/ 2015\*\*](#)

**13-2015-11-09-004 – DCLUPE –** Bureau des Installations Classées – Géothermie – Extrait de l'AP n°2015-352 TM du 06/11/2015 portant délivrance d'une autorisation de recherche de Gîte géothermiques Basse température dit « PER Marignane/Marseille Nord » aux société SARL GEOTHERMAR et GDF SUEZ ENERGIE SERVICES-COFELY

## **RECHERCHES SCIENTIFIQUES**

- [\*\*RAA n°13-2015-026 du 27/11/2015\*\*](#)

**13-2015-11-23-006 -** Arrêté autorisant la capture de poissons à des fins scientifiques dans l'Étang des Aulnes

## **EVENEMENT/MANIFESTATION**

- [\*\*RAA 13-2015-021 du 20/11/2015\*\*](#)

**151119-PREF-DAG**-Arrêté autorisant le déroulement d'une course motorisée dénommée «20ème Rallye Régional Mistral et 4ème Rallye Régional Mistral V.H.C.» le samedi 21 et le dimanche 22 novembre 2015 dans le département des Bouches-du-Rhône



- [RAA n°13-2015-025 du 26/11/2015](#)

**13-2015-11-24-002** – AP autorisant le déroulement d'une course motorisée dénommée "La course sur sable Maya du Prado" le samedi 28 et le dimanche 29 novembre 2015.

## FICHE D'ECART

Pas de fiche d'écart pour le mois de novembre 2015

## AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Pas d'avis de l'AE pour le mois de novembre 2015

# VEILLE NATIONALE

## EAU

**Avis du 11 novembre 2015** : [\(DEVL1526498V\) Avis modifiant l'avis relatif à la délibération n° 2015-39 du 7 octobre 2015 de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sur le taux des redevances pour les années 2016 à 2018](#)

**Avis du 11 novembre 2015** : [\(DEVL1526501V\) Avis modifiant l'avis relatif à la délibération n° 2015-40 du 7 octobre 2015 de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sur la composition des zones de tarification de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour les années 2016 à 2018](#)

**Directive européenne du 18 novembre 2015** : [Directive européenne du 18 novembre 2015 \(2015/2087\) Directive \(UE\) 2015/2087 de la Commission du 18 novembre 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison](#)

## AIR

**Règlement d'exécution du 17 novembre 2015** : [Règlement d'exécution du 17 novembre 2015 \(2015/2067\) Règlement d'exécution \(UE\) 2015/2067 de la Commission du 17 novembre 2015 établissant, conformément au règlement \(UE\) no 517/2014 du Parlement européen et du Conseil, des prescriptions minimales et les conditions](#)

**FNE Bouches-du-Rhône** Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

Siège administratif et technique : 28, rue Saint-Savournin 13 001 Marseille / Tél. 04 91 53 10 35 | Siège social : Cité des Associations - 93, La Canebière - boîte N°340 - 13 001 Marseille

[www.fne13.fr](http://www.fne13.fr) / [fne13.contact@gmail.com](mailto:fne13.contact@gmail.com)



applicables à la reconnaissance mutuelle de la certification des personnes physiques en ce qui concerne les équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur, et les unités de réfrigération de camions et remorques frigorifiques contenant des gaz à effet de serre fluorés, ainsi qu'à la certification des entreprises en ce qui concerne les équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur contenant des gaz à effet de serre fluorés

**Directive européenne du 25 novembre 2015 :** Directive européenne du 25 novembre 2015 (2015/2193) Directive (UE) 2015/2193 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes

## **AGRICULTURE**

**Règlement d'exécution du 16 novembre 2015 (2015/2046) :** Règlement d'exécution (UE) 2015/2046 de la Commission du 16 novembre 2015 portant non-approbation d'*Artemisia absinthium* L. en tant que substance de base conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

## **DECHETS**

**Décret du 3 novembre 2015 :** Décret du 3 novembre 2015 relatif aux pouvoirs du ministre chargé de l'environnement en matière de transferts transfrontaliers de déchets.

**Règlement de la Commission européenne du 10 novembre 2015 :** Règlement du 10 novembre 2015 (2015/2002) Règlement (UE) 2015/2002 de la Commission du 10 novembre 2015 modifiant les annexes I C et V du règlement (CE) no 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets

## **CONSOMMATION**

**Décision du 13 novembre 2015 de la Commission européenne :** Décision (UE) 2015/2056 de la Commission du 13 novembre 2015 modifiant les décisions 2009/300/CE, 2009/563/CE, 2009/894/CE, 2011/330/UE et 2011/337/UE afin de prolonger la période de validité des critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne à des produits spécifiques